

SORTIES ET VOYAGES

GENERALITES

- Quelle est la différence entre une sortie et un voyage ?
- Un voyage peut-il être obligatoire ?
- Qui est responsable de l'organisation d'une sortie ou d'un voyage organisé par l'association sportive de l'établissement ?
- Quel document indique les orientations éducatives qui président à l'organisation des sorties et des voyages scolaires ?
- Quel document indique le cadre et les principes à respecter par les différents acteurs ?

ORGANISATION

- Combien de temps peut durer au maximum un voyage scolaire ?

- Parmi la liste ci-dessous, quelles sont les dispositions à indiquer dans le projet de sortie ?
 - les dispositions pédagogiques et éducatives : programme détaillé, travaux à effectuer, exploitation et évaluation
 - les dispositions générales : type de sortie, période, lieu, composition du groupe, personnels responsables,
 - les dispositions matérielles : mode de déplacement, itinéraire, horaires, titres de transport, modalités d'hébergement,
 - les dispositions financières : divers modes de financement (participation des parents, de groupes socio-éducatifs, des communes...),
 - les dispositions juridiques et médicales

- Dans quel ordre ont lieu les différentes étapes autour de la réalisation d'un voyage? Certaines peuvent être concomitantes.
 - autorisation du chef d'établissement
 - paiement du solde
 - adoption du projet et de son budget prévisionnel par le CA
 - élaboration par les porteurs du projet
 - encaissement des participations financières
 - présentation du bilan pédagogique et financier en CA
 - information des parents
 - élaboration du budget prévisionnel
 - signature du contrat avec le voyageur
 - paiement des acomptes
 - déclaration aux autorités
 - validation de l'échéancier de paiement pour la participation des familles par l'agent comptable

- Comment s'appelle le site sur lequel déclarer un voyage à l'étranger ?

- Une sortie peut-elle être effectuée sans déclaration préalable aux autorités académiques ?

➤ Le nombre d'accompagnateurs est-il réglementé ?

-
-
-

➤ L'élève doit-il être obligatoirement assuré ?

-
-

GESTION FINANCIERE

➤ Le budget d'un voyage peut-il être en déséquilibre ?

➤ Une sortie obligatoire peut-elle être payante ?

➤ Peut-on commencer à encaisser les participations des familles avant la délibération du CA ?

- Les familles peuvent-elles supporter intégralement le coût d'un voyage ?

- L'association des parents d'élèves souhaite faire un don pour le voyage au ski, alors que le budget prévisionnel et le montant de la participation des familles ont déjà été votés. Faut-il représenter le montant modifié de cette participation ?

- La Maison des Lycéens peut-elle effectuer un don pour réduire le montant de la participation de ses seuls adhérents ?

- Les fonds sociaux ou l'aide à la réussite du collégien peuvent-ils être mobilisés pour payer tout ou partie de la participation d'un élève ?

- Le voyageur propose une gratuité pour les accompagnateurs. Cela impacte-t-il le montant de la participation des familles ?

- Un enseignant peut-il de lui-même collecter les règlements des familles ?

- La professeure d'arts appliqués organise une sortie au musée d'art moderne. La participation est de 2€ par élève. Pour « aider », l'enseignante collecte les fonds et remet à l'intendance un chèque global à son nom. Est-ce légal ?

- Peut-on accepter un règlement de la participation en chèques vacances ?

- Le FSE se propose de payer le pique-nique pour la sortie au parc d'accrobranche. Le gestionnaire s'y oppose. Pourquoi ?

- En vue du prochain séjour au ski, les enseignants de sport apportent un contrat avec un voyageur, accompagné de sa facture d'acompte. Pouvez-vous la payer ?

- Ce voyage a bien été adopté, mais il aura lieu sur l'exercice suivant. Comment régler la facture d'acompte sur l'exercice en cours ?

- a)
- b)

- Avant de partir, les enseignants demandent à avoir un peu d'argent au cas où un élève se blesserait. Le gestionnaire peut-il leur faire une avance de menues dépenses sur sa régie ?

-

-